

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 85-0670/PR/FIN Affectant au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural une parcelle de terrain sise à Balbala.

n° 85-0670/PR/FIN

Ministère  
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication  
27 mai 1985

Numéro JO  
n° 5 du 30/05/1985

Date du numéro  
30 mai 1985

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE , CHEF DU GOUVERNEMENT VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR /77-002 du 27 juin 1977

**VU** le décret n° 81-076/PR en date du 7 juillet 1981 portant nomination de membres du gouvernement

**VU** la demande du service de l'Élevage et des Pêches

**VU** l'avis de la commission de la Propriété foncière

Sur le rapport du ministre des Finances et de l'Économie nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 mai 1985.

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier : Il est affecté au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, une parcelle de terrain d'une superficie de 12.181 m<sup>2</sup>, sise à Balbala.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un parc à bétail.

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef de service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain susvisée au Ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

#### Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

---

---

**Le Président de la République, chef du Gouvernement HASSAN GOULED APTIDON.**